

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 358

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le niveau »,

les mots :

« les niveaux ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase, substituer aux mots :

« bonus-malus »,

les mots :

« bonus et des malus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.